

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/07/2024 - 33741 - 2019 B 10970 - 878 869 981 - @TL INFO

Désignation de l'entreprise @TL INFO										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 1 Avenue Joffre 92250 LA GARENNE-COLOMBES																	
SIRET		8	7	8	8	6	9	9	8	1	0	0	0	2	6		
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2			
												Exercice N clos le		31/12/2023			
												Exercice N		NET			
												1					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	25 000		012			25 000							
		Autres *		014	2 010		016	2 010									
	Immobilisations corporelles *		028			030											
	Immobilisations financières * (1)		040	1 429		042	1 429										
	Total I (5)				044	28 439		048	28 439								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052										
		Marchandises *		060			062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070										
		Autres * (3)		072	1 840		074	1 840									
	Valeurs mobilières de placement		080			082											
	Disponibilités		084	11 152		086	11 152										
	Charges constatées d'avance *		092			094											
Total II				096	12 992		098	12 992									
Total général (I + II)				110	41 432		112	41 432									
PASSIF														Exercice N		NET	
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000											
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			132									
	Report à nouveau				134	8 273											
	Résultat de l'exercice				136	4 619											
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142	13 892											
Provisions pour risques et charges				Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	10 067											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169			172	2 369								
	Comptes courants d'associés				173	15 104											
	Autres dettes				175												
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176	27 540												
Total général (I + II + III)				180	41 432												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)		Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	69									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : @TL INFO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400	25 000		402			404			406	25 000							
		Autres		410	2 010		412			414			416	2 010							
Immobilisations corporelles		Terrains		420			422			424			426								
		Constructions		430			432			434			436								
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440			442			444			446								
		Installations générales agencements divers		450			452			454			456								
		Matériel de transport		460			462			464			466								
		Autres immobilisations corporelles		470			472			474			476								
		Immobilisations financières		480	1 360		482	69		484			486	1 429							
		TOTAL		490	28 370		492	69		494			496	28 439							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495			497			498			499								
		Autres immobilisations incorporelles		500			502			504			506								
Immobilisations corporelles		Terrains		510			512			514			516								
		Constructions		520			522			524			526								
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530			532			534			536								
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540			542			544			546								
		Matériel de transport		550			552			554			556								
		Autres immobilisations corporelles		560			562			564			566								
		TOTAL		570			572			574			576								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1			2			3			4			5							
		6			7			8			9			10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values													
	①	②	③	④	⑤	Court terme *			Long terme			⑧									
						⑥	⑦	⑧	⑨	⑩											
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : @TL INFO										Néant ☒		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL			680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683									
Autres immobilisations incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780	
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-JI-2 du CGI)			982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter									
Déficits imputés			983									
Déficits reportables			984									
Déficits de l'exercice			960									
Total des déficits restant à reporter			970									
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin							325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326					
N° du centre de gestion agréé							388					
Montant de la TVA collectée							374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:@TL...INFO.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2023.. et clos le:31/12/2023						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	1,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	33 220		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	33 220		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	7 301		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	6 014		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	6 837		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152	20 152		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	13 068		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	13 068		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024	/ /		160	/ /			
Date de cessation				/ /		/ /					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 7 8 8 6 9 9 8 1

Dénomination de l'entreprise

@TL INFO

Adresse (voie)

1 Avenue Joffre

Code postal

92250

Ville

LA GARENNE-COLOMBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 7 8 8 6 9 9 8 1

Dénomination de l'entreprise

@TL INFO

Adresse (voie)

1 Avenue Joffre

Code postal

92250

Ville

LA GARENNE-COLOMBES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
@TL INFO 1 Avenue Joffre 92250 LA GARENNE-COLOMBES					
SIRET 8 7 8 8 6 9 9 8 1 0 0 0 2 6			Mél :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		5 434		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI x NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
SAGE COALA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		SERVICES ENTREPRISES CONSEILS 10 CHEMIN DE L'ORME 95220 HERBLAY	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Viseur conventionné			
(Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 22052024 Lieu : LA GARENNE-COLOMBES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président M.ABBAS Younes	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise @TL INFO

du

Adresse 1 Avenue Joffre 92250 LA GARENNE-COLOMBES

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ABBAS SONIA Secrétaire administrative				20 RUE DEGAS 95120 ERMONT			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	6 096			6 096				6 096
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	6 096			6 096				6 096

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	6 096	- de l'exercice . 2023 . . 10	4 619
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À LA GARENNE-COLOMBES , le 22052024	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

h

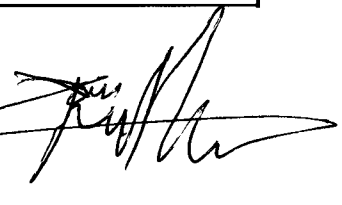
1

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE			2069RCI				
Exercice du		/	au	/	ou au titre de l'année N	Néant		
PME au sens communautaire								
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)								
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre								
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)								
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE								
Crédit d'impôt				Montant				
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE								
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris								
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME								
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)								
Dont montant préfinancé								
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte								
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail								
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés								
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE								
Crédit d'impôt				Montant				
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM								
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts								
III - CAS PARTICULIERS								
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N					Montant			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois					Montant			

Comptes archivés conformes
par le Président le 12.07.24



@TL INFO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000,00 €
Siège social :
1 AVENUE JOFFRE – 92250 LA GARENNE-COLOMBES
Siret 87886998100026
Code APE 9511Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES AU 31.12.2023

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à dix-neuf heures,

L'actionnaire unique de la société @TL INFO :

- Monsieur ABBAS Younes, né le 22 mars 1988 à BENI MESSOUS (ALGERIE), demeurant, 20 rue Degas – 95120 ERMONT, de nationalité Algérienne, marié sous le régime de la communauté de biens à Madame DJELLAL Sonia.

s'est réuni en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société située au 1 AVENUE JOFFRE – 92250 LA GARENNE-COLOMBES.

propriétaire de la totalité des parts, soit 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100.

L'assemblée est présidée par Monsieur Younes ABBAS, Président de la société.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Le rapport de gérance,
- Le texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts.

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Quelques réflexions sont formulées sur la stratégie de positionnement de l'entreprise et ses projections pour l'année à venir.

Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat net positif de cinq mille quatre cent trente-quatre (5 434) euros, que l'actionnaire décide d'affecter en totalité au compte "report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président n'a perçu aucune rémunération compte tenu de la situation de la société, espérant ainsi obtenir un équilibre de trésorerie satisfaisant pour le prochain exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet d'accomplir toute formalité administrative et de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par l'actionnaire unique, pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Younes ABBAS
Président actionnaire unique

